

Québec, le 15 mai 2002

Madame Carole Bouchard
Présidente
Association québécoise pour les
enfants dysphasiques (audimuets)
216, avenue Querbes, bureau 235
Outremont (Québec) H2V 3W2

Madame la Présidente,

Par la présente, je désire donner suite aux échanges récents que nous avons eus au sujet de l'analyse des besoins et des services offerts aux élèves dysphasiques, réalisée au cours de l'automne dernier dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec. Plus particulièrement, j'aimerais apporter certaines précisions sur les suites que je compte donner à cette opération qui a mis en évidence les besoins particuliers des élèves ayant une déficience langagière, et qui m'a convaincu de l'importance de mettre en œuvre des mesures pour répondre à ces besoins et améliorer les services qui leur sont offerts.

Comme vous le savez déjà, à la suite de l'analyse des dossiers des élèves présentés par les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation a reconnu près de la moitié de ces élèves dans la catégorie des élèves handicapés par une déficience langagière, tandis qu'un nombre équivalent d'élèves a été reconnu dans la catégorie des élèves à risque. Tous ces élèves nécessitent des services spécialisés qui ne sont malheureusement pas toujours disponibles.

En effet, l'analyse a mis en évidence le manque de ressources professionnelles en orthophonie dans toutes les régions du Québec et, plus particulièrement, dans les régions éloignées des grands centres. Cette situation est problématique puisqu'elle prive les élèves des interventions professionnelles de rééducation du langage que nécessite leur situation.

La presque totalité des parents et du personnel des commissions scolaires qui ont été rencontrés lors de cette opération ont mentionné la nécessité d'offrir une formation adéquate à tous les personnels, afin de leur permettre d'intervenir plus efficacement auprès des élèves ayant une déficience langagière. Ils ont aussi précisé que cette formation devrait porter sur la connaissance des caractéristiques de la dysphasie et sur les volets pédagogique, personnel et social de l'intervention.

...2

Au fil des années, les commissions scolaires ont mis en place différents modèles d'organisation de services à l'intention de ces élèves. On constate maintenant que bon nombre d'élèves dysphasiques sont scolarisés dans une classe de langage, tandis que d'autres sont intégrés dans une classe ordinaire.

Pour assurer l'intégration en classe ordinaire des élèves, il ressort que des mesures de soutien devront être mises en place. Nous devons également favoriser la stabilité des personnels qui interviennent auprès d'eux, assurer une continuité des services tout au long de leur cheminement scolaire et développer des voies de qualification professionnelle qui leur soient accessibles.

La visite de milieux scolaires a aussi permis de constater qu'il y a place à l'amélioration au regard de la collaboration et de la complémentarité des services entre les établissements du réseau de l'éducation et ceux du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement pour les élèves de 4 et 5 ans.

Considérant les observations précédentes et dans l'optique de garantir des services de qualité à cette clientèle, j'ai décidé de prendre des mesures à différents niveaux :

Au plan du financement :

- les taux de financement actuels seront maintenus pour toutes les commissions scolaires afin de garantir un financement de base dans chaque commission scolaire, et ainsi ne pas pénaliser les élèves lorsque le nombre d'élèves reconnus est inférieur à ces taux. De plus, le Ministère financera le nombre total d'élèves reconnus lorsque ce nombre sera supérieur à celui obtenu à partir des taux de financement; cette mesure signifie l'ajout de 2,4 millions de dollars pour les services éducatifs;
- les ressources financières allouées pour soutenir l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant une déficience langagière seront bonifiées, ce qui devrait se traduire par une augmentation des services d'appui.

Au plan du soutien régional :

- les équipes régionales de soutien et d'expertise déjà mises en place dans chaque région administrative seront consolidées grâce à un ajout de personnes-ressources.

Au plan de la formation des personnels :

- un programme de perfectionnement à l'intention du personnel scolaire sera développé;
- la possibilité de hausser le nombre d'admissions en orthophonie dans les programmes universitaires existants sera examinée;
- les conditions pour le développement d'un programme de niveau technique en rééducation du langage seront examinées;
- le développement d'un programme universitaire en rééducation du langage à l'intention du personnel des commissions scolaires déjà en exercice sera également examiné, en collaboration avec les universités.

Au plan de la complémentarité des services :

- les travaux déjà en cours visant à revoir les ententes de complémentarité entre les établissements du réseau de l'éducation et ceux du réseau de la santé et des services sociaux se poursuivront. Ces ententes devraient favoriser une meilleure accessibilité et une meilleure continuité des services.

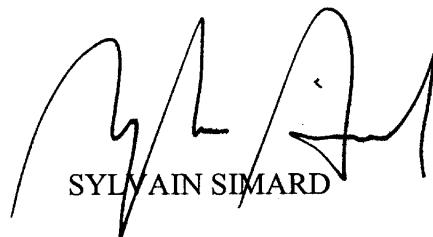
La réussite des élèves qui ont une déficience langagière me tient à cœur et je suis assuré que les mesures annoncées amélioreront les services offerts.

Outre ces mesures, je désire vous rappeler que le plan d'action accompagnant la politique de l'adaptation scolaire garantit également l'ajout de ressources pour tous les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces mesures se traduisent notamment par la diminution du nombre d'élèves par groupe à l'éducation préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire, par l'augmentation du nombre de ressources professionnelles, par l'amélioration de l'accessibilité aux technologies de l'information et des communications et par l'ajout de ressources visant à soutenir l'intégration des élèves handicapés. Dans le cadre de ce plan d'action, le gouvernement du Québec a investi près de 180 millions de dollars additionnels pour les services aux élèves handicapés ou en difficulté.

Je crois que l'ensemble des ressources financières allouées pour l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté devrait permettre la mise en place de services éducatifs adaptés aux besoins des élèves. Afin de m'en assurer, j'ai demandé qu'un groupe de travail, regroupant des représentants du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires, soit mis en place afin de faire la lumière sur l'adéquation entre les ressources allouées aux commissions scolaires pour les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les services mis en place.

La réussite de tous les élèves, et particulièrement celle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, doit faire l'objet d'un effort collectif. Je vous invite donc à informer les membres de votre association des mesures qui ont été prises. Votre participation, ainsi que celle de tous vos membres, est sollicitée pour que, ensemble, en collaboration avec le milieu scolaire, dans un esprit de partenariat, les meilleures solutions pour répondre aux besoins de vos enfants soient mises en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



SYLVAIN SIMARD

P.S. Puis-je vous signaler que je visais l'opposition libérale lorsque j'ai parlé de "Champions de la désinformation" et que j'ai le plus profond respect pour vous et votre association avec qui j'espère poursuivre une collaboration fructueuse.